

Arras, le 21 mars 2019

## Extension du dispositif des emplois francs aux quartiers prioritaires du Pas-de-Calais

La première phase d'expérimentation des « emplois francs » a été lancée le 1er avril 2018. Devant ses premiers résultats concrets, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, Annick Girardin, ministre des Outre-mer et Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, ont annoncé ce matin l'extension géographique de ce dispositif à l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville de la région Hauts-de-France dont les 64 quartiers que compte le département du Pas-de-Calais. Un arrêté actant cette extension sera publié dans les prochains jours.

Fabien Sudry, Préfet du Pas-de-Calais se félicite du déploiement de ce dispositif qui vise à favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en accordant une aide financière aux entreprises qui les recrutent. Cette mesure vise à apporter une réponse au constat d'un taux de chômage en moyenne deux fois plus élevé dans les quartiers prioritaires.

En pratique, une entreprise ou une association embauchant un demandeur d'emploi habitant en quartier prioritaire, **bénéficiera d'une prime pour l'embauche en CDI à hauteur de 5000 €/an sur 3 ans ou en CDD de plus de 6 mois à hauteur de 2500 €/an sur 2 ans.**

Cette mesure clé pour l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires sera déployée dès publication de l'arrêté d'extension par une mobilisation conjointe des services publics de l'emploi et des réseaux d'entreprises.